



REPUBLIQUE FRANCAISE

mis en ligne le 15/12/2023

MAIRIE DE THONON-LES-BAINS
(HAUTE-SAVOIE)

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
(CGCT, article R2122-7-1 créé par le décret n°2010-783 du 8 juillet 2010)

T2023_05

Décision du Maire du 13 décembre 2023
prise par délégation du Conseil Municipal

Objet : Médiathèque du Pôle Culturel – Tarification à compter du 1^{er} janvier 2024

Maire de la Ville de Thonon-les-Bains,

Vu l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Thonon-les-Bains du 24 janvier 2022 donnant attribution à Monsieur le Maire, par délégation de l'assemblée, pour prendre certaines décisions pendant la durée de son mandat afin de régler les affaires prévues à l'article L2122-22 susvisé, notamment « *fixer ou d'actualiser les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées. Le Conseil Municipal reste compétent pour créer de nouveaux tarifs* »,

Vu la délibération n°20221219-37 du Conseil Municipal de Thonon-les-Bains en date du 19 décembre 2022 concernant la fixation des tarifs relatifs à la Médiathèque du Pôle Culturel,

Vu la délibération n°20231120-15 du Conseil Municipal de Thonon-les-Bains en date du 20 novembre 2023 concernant la tarification de la vente publique de livres à destination des particuliers,

Considérant le débat tenu lors de la séance du Conseil Municipal privé du 11 décembre 2023 relatif à la préparation budgétaire et à la politique tarifaire 2024,

Considérant la nécessité d'actualiser les tarifs relatifs à la Médiathèque du Pôle Culturel à compter du 1^{er} janvier 2024 en procédant à une augmentation par rapport aux derniers tarifs en vigueur,

DECIDE

Article 1 : L'actualisation des tarifs de la Médiathèque du Pôle Culturel.

Article 2 : Les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 sont les suivants :

1) USAGERS INDIVIDUELS ET SERVICES

A) Abonnements annuels

Individuels	Thonon	Extérieurs
	2024	2024
Plein tarif	30,00 €	60,00 €
Enfants jusqu'à 17 ans inclus /Bacheliers jusqu'à 18 ans inclus/ Internes des Lycées de Thonon : Hôtelier, Professionnel (LEP), La Versoie, Saint-Joseph, Jeanne d'Arc).	Gratuit	20,00 €
Jeunes 17-18 ans (Pass Culture)	16,00 €	35,00 €
CE - COS Thonon	14,00 €	
Tarif réduit (étudiants –25 ans, chômeurs, minima sociaux, Assistants maternelles du RAM).	14,00 €	40,00 €
Estivants (abonnement 2 mois)		25,00 €
Artothèque	20,00 €	40,00 €
Pour les titulaires thononais de la Carte Pass 'Senior		
Pass 'Senior catégorie 1	8,00 €	
Pass 'Senior catégorie 2	10,00 €	
Pass 'Senior catégorie 3	13,00 €	
Pass 'Senior catégorie 4	17,00 €	
Pass 'Senior catégorie 5	26,00 €	

B) Pénalités de retard

	2024
1 ^{er} rappel	0,00 €
2 ^{ème} rappel	1,00 €
3 ^{ème} rappel	3,00 €

C) Forfaits pour remplacement d'un document perdu ou détérioré

	2024
Carte perdue	2,00 €
Catégorie 1 : Livre de poche, manga ou équivalent	7,00 €
Catégorie 2 : Revue, magazine	6,00 €
Catégorie 3 : Livre enfant, bande dessinée	13,00 €
Catégorie 4 : Roman, essai, documentaires, CD	21,00 €
Catégorie 5 : Coffret 2 CD, DVD, Vinyle	27,00 €
Catégorie 6 : Coffret de 3 à 5 CD, coffret 2 DVD, livre d'art	42,00 €
Catégorie 7 : Coffret de plus de 5 CD ou plus de 2 DVD, livre d'art type "Mazenod"	Valeur d'achat

D) Reprographie et impressions

	2024
A4 noir et blanc	0,25 €
A3 noir et blanc	0,40 €
A4 couleur	0,60 €
A3 couleur	1,20 €

E) Ventes

	2024
Livre "Du Monastère au pôle culturel"	15,00 €
Livre "Se souvenir" les Thononais	20,00 €
BD "Thonon-les-Bains"	19,90 €
Sac "médiathèque "réutilisable (1 gratuit pour toute nouvelle inscription payante)	3,00 €

F) Braderies

La tarification appliquée pour la vente publique de livres à destination des particuliers lors de braderies est la suivante :

- 0,50 € par revue ;
- 1 € par document pour les livres, albums jeunesse, bandes-dessinées et romans adultes et jeunesse, livres-audio, documentaires ;
- 1 € pour les documents sonores ;
- 2 € par document pour les livres de Beaux-Arts.

2) COLLECTIVITES

Collectivités	Thonon	Extérieurs
	2024	
Écoles privées et publiques de Thonon/Enseignants des collèges et lycées privés et publics de Thonon/Professeurs de l'EDMT Écoles et enseignants hors Thonon	Gratuit	55,00 €
Prestataires services publics sous contrat avec la commune de Thonon-les Bains Partenaires inscrits dans le réseau de lutte contre l'illettrisme (politique de cohésion sociale) Adultes relais des Services municipaux de Thonon-les Bains	Gratuit	
Associations caritatives assurant du soutien scolaire	Gratuit	55,00 €
Associations	26,00 €	52,00 €
Associations culturelles conventionnés de la ville de Thonon et /ou membres de l'OMCA (2)	50,00 €	

Article 3 : Les Conseillers municipaux seront informés de cette décision et il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services,
Madame le Trésorier Principal des Finances Publiques,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Thonon-les-Bains,
Le 13 décembre 2023

Le Maire,
Christophe ARMINJON



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant M. le Maire de Thonon-les-Bains, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble, par voie postale ou par voie électronique (www.telerecours.fr), dans ce délai ou à compter de la réponse de la Commune de Thonon-les-Bains, si un recours gracieux a été préalablement déposé.